

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 février 2022

- **Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, GROS Corine, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean Luc, LACOSTE Frédéric, OZANNE Jean François, VILLEMUR Daniel.
- **Absents excusés :** DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à D.Villemur ), LOUBET Marie José
- Secrétaire de séance : DUPIN André

**Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2021**

*Ordre du jour*

### **DELIBERATIONS.**

#### **1. Délibération déterminant le nom des rues et la numérotation..**

*Présentation du plan des rues et de la numérotation sur la base métrique.*

*Le Conseil approuve le projet à l'unanimité . Délibération à l'intention de la Poste.*

#### **2. Délibération pour demande de subvention pour l'étude de la qualité de l'air dans les écoles et la cantine et demande de subvention pour les capteurs de CO2.**

*Prestation comprenant audit ( 500€).et 3 capteurs de CO2 (174x3) 522€ soit 1022€ HT*

*Aide de l'Etat de 8€ par enfant (8x39) 312€. Coût pour la commune 710 € HT*

*Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.*

#### **3. Demande de subvention à l'état et au Département pour les dégâts des eaux du mois de janvier.**

*Dégâts des eaux sur les pompes de la station de pompage*

*Intervention de remise en service, remplacement du compteur de prélèvement et remplacement de la pompe à chlore soit 3 558.16 € HT.*

*Demande de subvention de 30% à l'Etat et 30% au Conseil Départemental.*

*Le Conseil approuve à l'unanimité les demandes de subvention comme ci-dessus.*

#### **4. Echange de parcelles avec Mr TECHENE**

Mr le Maire fait part au Conseil d'un projet d'échange de parcelle entre la Commune et Mr Techené Alain

Il s'agit du passage situé entre le 30 et le 32 de la route des Pyrénées.

Ce chemin ne figurant pas sur le registre des voies communales, il convient de le considérer comme appartenant au domaine privé de la Commune .

Suite à la démolition déjà ancienne d'un bâtiment, ce chemin présente 2 angles droits qui ne sont plus justifiés.

Le but de l'échange est de remettre ce passage en ligne droite.

Mr le Maire présente le projet du cabinet Dessens-Francesconi géomètre à Salies du Salat et le plan établi avec la création et le numérotage des parcelles de superficie équivalente.

Les débours seront payés par moitié par chaque partie, Mr Téchené ayant déclaré qu'il prendrait à sa charge l'aménagement restant à faire du chemin .

### **5. Achat terrain M.CHAGNES**

Mr le Maire rappelle le projet de la Sté WPD pour la mise en valeur des friches foncières résultant des mesures du PPRT Antargaz , par la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

Afin d'améliorer le rendement de l'opération il paraît nécessaire d'y inclure le terrain résiduel de la Propriété de MR CHAGNES (restaurant le Chalet Suisse) qui a été mis à l'écart des mesures foncières du PPRT mais qui est de nature à gêner le projet.

La superficie du terrain est de 3000 m2.

L'avis du domaine en date du 26 mai 2021 donne une estimation à 9000 €.

Le propriétaire propose la vente à 10 000€ sans possibilité de discussion .

Compte tenu de l'indemnité d'immobilisation de 5000€ accordée à la Commune par la sté WPD, le coût pour la Commune reviendrait à 5000€.

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'intervention de la Commune dans cette opération se limitera à la location des terrains à l'opérateur.

### **Questions diverses**

Fête locale

PLU



Mr le Maire fait part au Conseil d'un projet d'échange de parcelle entre la Commune et Mr Techené Alain

Il s'agit du passage situé entre le 30 et le 32 de la route des Pyrénées.

Ce chemin ne figurant pas sur le registre des voies communales, il convient de le considérer comme appartenant au domaine privé de la Commune .

Suite à la démolition déjà ancienne d'un bâtiment, ce chemin présente 2 angles droits qui ne sont plus justifiés.

Le but de l'échange est de remettre ce passage en ligne droite.

Mr le Maire présente le projet du cabinet Dessens-Francesconi géomètre à Salies du Salat et le plan établi avec la création et le numérotage des parcelles de superficie équivalente.

Les débours seront payés par moitié par chaque partie, Mr Téchené ayant déclaré qu'il prendrait à sa charge l'aménagement restant à faire du chemin .

### **5. Achat terrain M.CHAGNES**

Mr le Maire rappelle le projet de la Sté WPD pour la mise en valeur des friches foncières résultant des mesures du PPRT Antargaz , par la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

Afin d'améliorer le rendement de l'opération il paraît nécessaire d'y inclure le terrain résiduel de la Propriété de MR CHAGNES (restaurant le Chalet Suisse) qui a été mis à l'écart des mesures foncières du PPRT mais qui est de nature à gêner le projet.

La superficie du terrain est de 3000 m2.

L'avis du domaine en date du 26 mai 2021 donne une estimation à 9000 €.

Le propriétaire propose la vente à 10 000€ sans possibilité de discussion .

Compte tenu de l'indemnité d'immobilisation de 5000€ accordée à la Commune par la sté WPD, le coût pour la Commune reviendrait à 5000€.

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'intervention de la Commune dans cette opération se limitera à la location des terrains à l'opérateur.

### **Questions diverses**

Fête locale

PLU



